

Résolution présentée par la délégation de la

Fédération de Russie

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Réglementation de l'ingérence militaire externe dans les conflits internationaux

L'Assemblée Générale,

Indignée par le nombre croissant de conflits internationaux, auxquels des États distants et non impactés prennent part, qui détruisent la vie de millions de personnes,

Rappelant que les guerres menées au Vietnam, en Corée ou encore en Irak par les États-Unis, l'Europe et leurs alliés ont provoqué pas moins de 7 millions de morts, dont une immense majorité de civils, dans le seul but de servir leur propres intérêts économiques,

Constatant qu'Israël mène une guerre financée et soutenue militairement par les États-Unis, ainsi que certains pays européens tel que l'Allemagne, et que ces politiques d'aides militaires entraînent nécessairement une escalade de la violence dans la région, prouvant qu'une escalade de la violence peut être observée partout lorsqu'une ingérence politique internationale similaire survient,

Incitant les États membres de l'ONU à adopter et promouvoir une politique sécuritaire régionale, évitant ainsi toutes implications dans des conflits lointains aux conséquences dévastatrices,

Décide D'attribuer des zones géographiques situées à 1 000 kilomètres des frontières nationales de chaque État, avec interdiction stricte de toute participation militaire à un conflit international au-delà de ces zones, dans le cadre du projet NEUIL (Non-Interference External Unilateral Intervention Laws) ;

- D'accorder l'exceptionnel droit de déroger aux zones NEUIL uniquement dans le cadre d'une opération du maintien de la paix de l'ONU ;
- De désigner comme seuls bénéficiaires des aides militaires d'un État, en dehors de la zone NEUIL de cet État, les États ayant besoin d'assistance pour stabiliser leur propre territoire en vue d'établir une paix durable et éviter une escalade de la violence ;
- D'exiger la fermeture de toutes les infrastructures militaires situées en dehors des zones NEUIL propres aux États dans un délai de 18 mois.

*Le texte français fait foi*

